

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le **lundi 23 mars 2020** à compter de **13 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres.

À laquelle sont présents à l'hôtel de ville:

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Guy Hébert, directeur général

Sont également présents par conférence téléphonique :

Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. COVID-19 - Modification du taux d'intérêt relatif aux taxes et compensations.
3. COVID-19 - Aide financière au Complexe Le Partage.
4. Varia
5. Période d'intervention des membres du conseil.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

2020-03-094

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-03-095

COVID-19 - MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT RELATIF AUX TAXES ET COMPENSATIONS

ATTENDU que le règlement numéro 1450-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2020 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 12 % annuellement;

ATTENDU que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* ou 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville de La Prairie désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

QUE le taux d'intérêt sur les taxes et compensations définies au règlement numéro 1450-M, exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % à compter de l'adoption de la présente résolution.

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉE

2020-03-096

COVID-19 - AIDE FINANCIÈRE AU COMPLEXE LE PARTAGE

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, entraînant des besoins encore plus grands pour les gens vivant d'emplois précaires, pour ceux qui perdent leur emploi et qui n'ont pas d'assurances;

ATTENDU qu'en raison de cette situation, les demandes seront de plus en plus nombreuses au Complexe Le Partage;

ATTENDU qu'il importe pour la Ville de soutenir cet organisme afin qu'il puisse répondre aux demandes;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ et résolu :

D'ACCORDER une aide financière de 25 000 \$ au Complexe Le Partage dans le cadre de la crise du COVID-19.

D'APPROPRIER à même le surplus non affecté ledit montant de 25 000 \$.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020-03-097

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 13 h 15

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Danielle Simard, greffière